

**Présentation détaillée du projet scientifique du
Groupe de recherche sur les Parlements et les Parlementaires
(GRPP)
de l'Association Française de Science Politique**

Eric Kerrouche (SPIRIT), Olivier Rozenberg (CEVIPOF)

Avril 2008

La faiblesse de l'étude du Parlement en France ne serait qu'un reflet du déclin objectif de l'institution parlementaire qui a résulté de la conjonction de multiples facteurs assez clairement identifiés : montée en puissance des exécutifs, soumission du jeu politique aux partis, accroissement de la dimension scientifique et technique des politiques, affirmation du virage néo-libéral accentuant la marginalisation du parlement et autorisant un retour du corporatisme, remise en cause du monopole de la représentation, modifications de l'environnement international (UE) et local (processus de décentralisation). Reste que la conjonction de ces éléments n'a pourtant pas abouti à remettre en cause la centralité d'une institution parlementaire qui détient toujours un pouvoir symbolique et une efficacité intrinsèque largement appuyée par l'implication croissante de ses élus.

Déplorer la faiblesse de l'étude du Parlement en France est pourtant devenu un lieu commun qu'il convient aujourd'hui de contester : c'est d'ailleurs la principale conclusion issue du récent colloque « *Des legislative studies en France ? Les études parlementaires : état des lieux et perspectives* » organisé par l'AFSP le 28 septembre 2007 à Paris.

Les différentes interventions à cette journée d'échange ont permis de rappeler que l'étude des parlements et des parlementaires constituait des champs de recherche anciens pour plusieurs domaines des sciences politiques. Si d'autres enjeux ont pu faire l'objet d'une attention plus forte depuis deux ou trois décennies - les partis, les associations, l'action publique... - l'institution parlementaire n'a jamais cessé d'être étudiée même au détour d'analyses portant sur d'autres objets. Surtout, le colloque, à la suite d'autres manifestations, a permis d'attester d'un retour de

l'intérêt porté au Parlement et à ses élus. La diversité des interventions proposées et les débats qu'elles ont pu susciter témoignent qu'il s'agit moins d'un retour à l'étude monographique de l'institution parlementaire que d'une démarche convergente de plusieurs branches de la sciences politique : plusieurs travaux actuels de socio-histoire, d'étude des gouvernements locaux, d'analyse des politiques publiques ou de sociologie des élites, pour prendre quelques exemples, tendent à trouver dans l'analyse de l'institution parlementaire et de ses membres matière à enrichir leurs interrogations et à affiner leurs résultats. Enfin, de façon relativement distincte, d'autres recherches s'inscrivent plus directement dans l'analyse de l'institution parlementaire en tant que telle. Ces *legislative studies* à la française n'ont pas encore abouti à un corpus de production comparable à celui disponible en langue anglaise elles sont cependant portées par une double dynamique tenant d'une part aux travaux de la science politique américaine et européenne, et d'autre au nombre de doctorants et de jeunes chercheurs s'inscrivant dans cette démarche en France.

Le groupe de travail « Parlements et Parlementaires » au sein de l'AFSP prend acte de ces évolutions.

Dans le prolongement des travaux menés par le GETUPAR sous la responsabilité de Jean-Luc Parodi puis de Didier Mauss et plus récemment des ateliers des congrès de l'AFSP de Lille, de Lyon et de Toulouse consacrés à cet objet¹, le GRPP constitue une structure ouverte à différentes perspectives théoriques, analytiques et méthodologiques. Le GRPP se propose de rassembler des chercheurs unis non seulement par l'intérêt porté à l'analyse des assemblées et de leurs membres mais au-delà par la conviction que la centralité préservée des parlements au sein des systèmes politiques contemporains contribue à ce que leur étude nourrisse les principaux questionnements de notre discipline.

Cette note résume les différentes justifications pour la création du groupe puis les types d'activités proposées. **Pourquoi créer un groupe de travail Parlements et Parlementaires ?**

1. Parce que l'étude du parlement constitue une tradition solide de plusieurs courants des sciences politiques en France

¹ A Lille en 2003, « Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ? », atelier organisé par Olivier Costa et Eric Kerrouche ; à Lyon en 2005, « Parlements et Parlementaires », atelier organisé par Olivier Costa et Eric Kerrouche ; à Toulouse en 2007, « Les parlementaires : pratiques de représentation et pratiques d'assemblée », atelier organisé par Eric Kerrouche et Olivier Rozenberg.

Le Parlement français n'a pas cessé d'être un objet d'études avec l'avènement de la cinquième République. Certains travaux ont en effet continué à placer l'Assemblée nationale et le Sénat au cœur de leur investigation. Ils procèdent principalement de deux perspectives distinctes.

La première est institutionnaliste. Marquée par l'influence du droit constitutionnel, elle se fonde sur les règles formelles organisant les relations entre les pouvoirs exécutif et législatif pour dresser le bilan des forces et (surtout) des faiblesses du Parlement français. Plusieurs auteurs, juristes ou politistes, ont développé de telles analyses à travers des recherches, des manuels, des chroniques parlementaires et des numéros spéciaux de revues, par exemple de la revue *Pouvoirs*. On renverra ainsi, afin de situer le propos, aux travaux de Pierre Avril, Olivier Duhamel, Didier Mauss, Jean-Luc Parodi ou Jean-Louis Quermonne².

La seconde perspective emprunte à la sociologie des élites. Comme l'a souligné Frédéric Sawicki, un paradigme « classiste » caractérise nombre de travaux français dans ce domaine travaillés par la question de la représentativité des élites. Depuis la fin des années soixante, plusieurs études empiriques ont ainsi cherché à mesurer l'écart entre représentants et représentés. A cet égard, la plupart d'entre elles se sont concentrées sur la composition sociologique des assemblées, quelles que soient leurs orientations théoriques. Certains travaux de Pierre Birnbaum, Mattei Dogan ou Daniel Gaxie procèdent d'une telle démarche³. Plus rares sont les études par questionnaires ayant cherché à mesurer la représentativité de l'opinion des parlementaires, et non de leurs seuls attributs socio-économiques. On citera à cet égard les productions conjointes de Roland Cayrol, Jean-Luc Parodi et Colette Ysmal dans les années 1970, la somme publiée sur le sujet en 1986, *Political*

² Voir par exemple, P. Avril, *Les Français et leur parlement*, Paris, Casterman, 1972 ; P. Avril, J. Gicquel, *Droit parlementaire*, Paris, Montchrestien, 2^{de} éd., 1996 ; A. Kimmel, *L'Assemblée nationale sous la V^{ème} République*, Paris, Presses de la FNSP, 1991 ; J.-P. Camby, P. Servent, *Le travail parlementaire sous la cinquième République*, Paris, Montchrestien, 3^{ème} éd., 1997.

³ D. Gaxie, *Les professionnels de la politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1973 ; P. Birnbaum, *Les sommets de l'Etat. Essai sur l'élite du pouvoir en France* [1977], Paris, Seuil, nouvelle éd., 1994 ; A. Collovald, « La République du militant. Recrutement et filières de la carrière politique des députés socialistes en 1981 », dans P. Birnbaum (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir. Les dirigeants socialistes face à l'Etat. 1981-1985*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, pp. 11-52.

Representation in France, procédant de façon significative d'auteurs américains, Philip Converse et Roy Pierce⁴.

Le Parlement français a ainsi été étudié dans une perspective institutionnaliste ou sociologique. Chacune de ces approches a pu se détourner depuis les années 1980 de l'institution parlementaire pour privilégier respectivement l'étude d'autres types d'élite et d'autres institutions. Cependant, l'analyse du parlement et des parlementaires constituent toujours un champ d'étude pour chacune de ces perspectives. Du côté de la sociologie des élites, les travaux actuels sur la composition du Parlement européen et sur les dynamiques d'autonomisation de son personnel sont de plus en plus fournis, comme en atteste l'organisation d'un atelier sur le sujet au congrès de Toulouse de l'AFSP⁵. Concernant les approches institutionnelles, la récente Commission Balladur chargée de proposer une réforme de la Constitution a montré le besoin d'une expertise politologique concernant, au-delà des règles de droit constitutionnel, l'analyse de leur genèse, de leurs usages et de leurs effets.

Le GRPP pourra ainsi constituer un lieu de présentation des travaux les plus récents portant sur la sociologie des parlementaires (et au-delà du personnel des assemblées entendu au sens large⁶) et l'analyse institutionnelle du parlement. Il ambitionne également de devenir un lieu de dialogue entre ces courants. On observera en effet qu'à de rares exceptions, les approches institutionnalistes et sociologiques, travaillées par des questionnements spécifiques, n'ont pas dialogué entre elles. L'étude des règles organisant le jeu institutionnel a été presque disjointe de l'analyse des attributs et caractéristiques des acteurs parlementaires - une telle disjonction pouvant expliquer le constat dressé par Olivier Nay : « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française ». La constitution du groupe pourrait aider à rapprocher ces deux courants et à enrichir l'analyse des déterminants socioprofessionnels de l'usage des règles de droit comme la compréhension des effets du cadrage institutionnel sur le recrutement et les carrières

⁴ R. Cayrol, J.-L. Parodi, C. Ysmal, *Le député français*, Paris, Armand Colin, 1973 ; Philip Converse et Roy Pierce, *Political Representation in France*, Cambridge Mass., Belknap Press of Harvard University Press, 1986.

⁵ Atelier animé par Willy Beauvallet, Laurent Godmer et Guillaume Marrel ; voir aussi D. Georgakakis (dir.), *Les métiers de l'Europe politique : acteurs et professionnalisation de l'Union européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2002.

⁶ On pense au large panel des fonctionnaires parlementaires mais également aux collaborateurs de groupes politiques.

des élus. A cet égard, les travaux menés ces dernières années sur les collaborateurs des élus constituent un exemple significatif de l'intérêt tenant au croisement des démarches⁷. Le choix du titre « Parlements et Parlementaires » pour le groupe de travail exprime d'ailleurs une volonté d'associer l'étude de l'institution et de ses membres.

2. Parce que l'étude des parlements a été plus récemment renouvelée par différents courants des sciences politiques

En dehors des études consacrées spécifiquement à l'institution parlementaire et à ses membres, plusieurs travaux tendent à aborder l'analyse de certains aspects de cet objet, sans pour autant le placer au cœur de leurs investigations. Du fait de la centralité des arènes parlementaires au sein des systèmes politiques, des analyses de politiques publiques, des partis politiques, de sociologie électorale ou de philosophie politique sont parfois amenées à prendre en compte les parlements et les parlementaires. L'évocation de ces différents champs disciplinaires donne le sentiment que le parlement a, en quelque sorte, été étudié malgré lui. Les débats en séance, les procédures parlementaires ou le personnel des assemblées ont pu faire l'objet de recherches qui, bien souvent, ne portaient pas sur le parlement en tant que tel.

Il est ainsi frappant de constater que la plupart des champs disciplinaires évoqués s'accordent à faire du Parlement une arène secondaire mais que, pour autant, la question parlementaire demeure en toile de fond. Les partis politiques constituent par exemple des organes essentiels de médiation entre représentants et représentés. Les réunions des dirigeants d'un parti sont sans doute plus déterminantes que celles d'un groupe parlementaire, d'une commission ou des députés en séance. Pour autant, la pleine compréhension d'un parti ne saurait négliger l'étude de son groupe parlementaire ou des stratégies suivies pour en constituer un. Le même raisonnement peut être tenu dans le domaine des analyses de politique publique, de sociologie électorale ou de pensée politique.

⁷ Courty G. (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard, 2006. Voir également Olivier Costa, Eric Kerrouche, *Qui sont les députés français ? Enquête sur une élite inconnue*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

Le Parlement apparaît rarement comme central, pour autant son étude n'est jamais totalement évacuée. S'agissant des politiques publiques, les ouvrages de Pierre Lascoumes sur le code pénal ou le PACS ainsi que les travaux menés sur les questions de sécurité routière donnent à voir l'autonomie de l'arène parlementaire comme lieu susceptible de forger des compromis. En théorie politique, les ouvrages de Bernard Manin ou Pierre Rosanvallon reconstituent la généalogie de la position du parlement dans le système représentatif depuis la révolution. Les analyses portant sur la délibération sont également amenées à étudier les pratiques d'assemblée. En sociologie politique, les chroniques électorales portant sur les élections législatives concluent principalement dans le caractère national de ces élections, de nombreuses monographies locales venant amender ce résultat. Du financement de la vie politique à la rétribution du militantisme, en passant par l'étude des phénomènes de notabilité, nombreuses sont les questions de sociologie politique tendant à intégrer les assemblées parlementaires dans leur analyse.

Les études récentes ayant ainsi été amenées à considérer l'objet parlementaire se révèlent particulièrement nombreuses. Sans prétendre à l'exhaustivité, certaines d'entre elles, regroupées autour de différents ensembles sous disciplinaires, peuvent être citées afin de rompre avec l'image d'une science politique française oublieuse du parlement. La sociohistoire du politique s'intéresse ainsi à la généalogie des pratiques et dispositifs d'assemblées⁸. Les études de genre ont considéré la place et le rôle respectif des hommes et des femmes dans l'hémicycle⁹. Certaines études des systèmes locaux de gouvernance, en se focalisant sur les dynamiques propres aux conseils municipaux, généraux et régionaux, se sont concentrées sur l'analyse des assemblées¹⁰. La contribution de Paul Bacot lors du colloque de septembre 2007, et plusieurs numéros de la revue *Mot* indiquent également l'intérêt de l'analyse du discours parlementaire – notamment des questions au gouvernement – dans le cadre d'une démarche de

⁸ Jean-Philippe Heurtin, *L'Espace public parlementaire*, Paris, Presses universitaires de France, 1999. Les thèses en cours ou achevées de Pierre-Yves Baudot, Hervé Fayat, Mathieu Providence, Thomas Marty ou Bertrand Pirat peuvent aussi être citées.

⁹ M. Sineau, *Profession femme politique : sexe et pouvoir sous la cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 ; C. Achin, *Le Mystère de la Chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement*, Paris, Dalloz, 2005.

¹⁰ O. Nay, *La région, une institution*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; S. Brouard, *Partis politiques et politiques publiques dans les gouvernements locaux*, thèse de science politique, 1999 ; R. Lefebvre, « Les logiques territoriales du parlementarisme socialiste », *Parlements*, n° 6, 2006. Voir également les travaux de P. Le Lidec.

politologie lexicale. En dehors de la science politique, certaines disciplines sont également amenées à aborder tel ou tel aspect de la vie parlementaire. On citera ainsi, parmi de multiples exemples, les travaux de Nicolas Rousselier en histoire¹¹ ou de Marc Abélès en anthropologie politique¹².

Le parlement et les parlementaires sont donc largement considérés par les sciences politiques et sociales françaises au détour de travaux préoccupés bien souvent par d'autres questions. En dépit de la routinisation des pratiques parlementaires et de la domination quotidienne de l'exécutif et des administrations, les assemblées constituent en effet des enceintes qui donnent à comprendre l'évolution du politique aujourd'hui. Le GRPP pourra s'appuyer sur les différentes dynamiques évoquées ici tout en recentrant les problématiques sur l'objet parlement. Il apparaît en effet que l'analyse de cette institution et de ses membres a pu souffrir dans plusieurs travaux d'un défaut d'attention spécifique dont la faible fréquentation de la littérature spécialisée constitue un indice. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, la plupart des études de politiques publiques évoquent rapidement la séquence parlementaire en la considérant comme une arène neutre et en ne tenant pas assez compte de ses spécificités institutionnelles. L'attention portée à l'économie du travail parlementaire – rôle de la détention de l'information, lobbying, « marchandage » entre élus... - pourrait amender un tel constat.

3. Parce que le dynamisme des *legislative studies* américaines et européennes trouve un écho en France

Last but not least, le dynamisme des études consacrées aux parlements et parlementaires en Europe et aux Etats-Unis justifie le développement d'une structure spécifique en France dédiée à cet objet sous plusieurs aspects tenant à : (1) l'importance et l'influence épistémologique des résultats obtenus par la science

¹¹ N. Rousselier, *Le Parlement de l'éloquence*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997. Voir également A. Cabanis, M. Martin, *La dissolution parlementaire à la française*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001. Les travaux du Comité d'histoire parlementaire et politique et de sa revue *Parlements* fournissent également une perspective pluridisciplinaire accordant une place centrale à l'histoire qui, du fait de cette double caractéristique, pourrait se révéler complémentaire par rapports aux activités du GRPP.

¹² M. Abélès, *La vie quotidienne au Parlement européen*, Hachette, Paris, 1992 et M. Abélès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, O. Jacob, 2000. Voir aussi Y. Pourcher, *Votez tous pour moi ! Les campagnes électorales de Jacques Blanc en Languedoc-Roussillon (1986-2004)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

politique américaine sur le sujet, (2) l'existence de structures professionnelles spécialisées dans les autres associations, (3) les signes actuelles de désenclavement de la recherche française sur le sujet et (4) la multiplication des travaux de thèse s'inscrivant dans cette perspective.

Un courant dynamique de la science politique américaine se consacre à l'étude du parlement. Depuis les années 1980, et les travaux précurseurs de Kenneth Shepsle¹³, ce secteur est caractérisé par son haut degré de modélisation et par l'inscription théorique de la plupart de ses travaux au sein de l'école des choix rationnels. En matière d'études législatives comme dans d'autres domaines, l'importation de ce type de recherche en France a rencontré de profondes réticences où certains de ces travaux sont encore mal connus. Pourtant l'analyse spatiale du vote, les approches distributives du comportement parlementaire, la théorie des jeux ou la *principal agent theory*, constituent autant d'outils aidant qui peuvent aider de manière féconde à renouveler l'étude des parlements en dépassant les approches formelles dans une logique dite néo-institutionnaliste. Les publications de John Huber sur l'Assemblée nationale¹⁴ ou de George Tsebelis sur le Parlement européen et le bicamérisme¹⁵ indiquent que les concepts forgés dans l'étude du Congrès américains peuvent aider à l'analyse du parlementarisme européen et français.

Au-delà de la contribution à la diffusion de cette littérature dont l'influence sur le reste de la science politique américaine se révèle majeure, Le GRPP ambitionne de constituer un lieu de réflexion épistémologique sur les conditions d'importation et d'hybridation de ses concepts. Le modèle européen de parlementarisme doit-il conduire à réviser l'approche des stratégies des parlementaires voire la structure de leurs préférences ? Dans quelle mesure une telle révision peut-elle être pensée au sein du paradigme rationaliste ou doit-elle faire prévaloir d'autres formes de théorisation ? En effet, les *legislative studies* ne se limitent ni aux Etats-Unis ni au choix rationnel. Les travaux du GRPP s'efforceront de rendre compte de la diversité théorique et méthodologique des approches menées à l'international. A cet égard, les études

¹³ K. Shepsle, « Institutional Arrangements and Equilibria in Multidimensional Voting Models », *American Journal of Political Science*, n° 23, 1979, pp. 27-59.

¹⁴ J. Huber, *Rationalizing Parliament, Legislative institutions and party politics in France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

¹⁵ G. Tsebelis, J. Money, *Bicameralism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

portant sur les rôles parlementaires constituent un champ de recherche intéressant en ce qu'elles permettent d'intégrer des approches plus qualitatives¹⁶.

La création de ce groupe de travail se justifie non seulement par le dynamisme des études menées à l'étranger sur ce sujet mais également par l'écho certain qu'elles reçoivent depuis quelques années en France. Si plusieurs indicateurs conduisent à confirmer un certain isolement vis-à-vis des recherches pratiquées ailleurs, certaines dynamiques en cours permettent d'entrevoir un désenclavement de l'étude du Parlement. Cette évolution s'observe dans différents domaines, qu'il s'agisse de l'analyse comparée, des études européennes ou de l'école dite des choix rationnels. En matière d'analyse comparée, le déficit des recherches françaises a pu s'observer à travers l'absence d'études consacrées au Parlement français dans certains ouvrages collectifs publiés en Europe dans les années 1980 et 1990¹⁷. Depuis quelques années, la situation semble progressivement évoluer du fait de la participation de chercheurs français à des réseaux européens voire du lancement de plusieurs études comparatives initiées par des laboratoires de recherche français¹⁸. Ensuite, les études européennes, en analysant le Parlement européen ou le rapport à l'Europe des parlements nationaux, ont également contribué à renouveler l'intérêt pour l'institution parlementaire¹⁹. En ce qui concerne les approches formelles, modélisées, quantitatives et/ou rationalistes, les travaux français sont moins nombreux mais plusieurs chercheurs et doctorants commencent à intégrer cette dimension qui, si elle a pu être critiquée aux Etats-Unis pour son caractère dominateur, s'avère précieuse pour être lu à l'international²⁰.

¹⁶ D. Searing, *Westminster's World. Understanding Political Roles*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1994.

¹⁷ Voir par exemple : H. Doring (dir.), *Parliaments and Majority Rule in Western Europe*, Frankfurt, Campus Verlag / St. Martin Press, 1995 ; P. Norton (dir.), *Parliaments and Governments in Western Europe*, Londres, Frank Cass, 1998 ; K. Strom, W. Muller, T. Bergman (dir.), *Delegation and Accountability in Parliamentary Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

¹⁸ O. Costa, E. Kerrouche, P. Magnette (dir.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles, éd. de l'Université de Bruxelles, 2004.

¹⁹ O. Costa, *Le Parlement européen, Assemblée délibérante*, Bruxelles, éd. de l'Université de Bruxelles, 2001 ; le numéro spécial « Parlementarismes et construction européenne » de *Politique européenne*, n° 9, 2003 ; Y. Déloye (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005.

²⁰ Par exemple : A. François, « Testing the Baobab Hypothesis. The "cumul des mandats" as a way of obtaining more political resources and limiting electoral competition », *French Politics*, 2006 ; J. Dewoghélaëre et R. Magni Berton, J. Navarro, « The Cumul des Mandats in Contemporary French Politics: An Empirical Study of the XII^e Législature of the Assemblée Nationale », *French Politics*, vol. 4, n° 3, 2006 ; S. Brouard, « The Role of French Governments in Legislative Agenda Setting », dans Rash B. E., Tsebelis G. (dir.), *The Role of Governments in Legislative Agenda Setting*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

Il faut souligner en dernier lieu que la plupart des associations professionnelles de science politique européennes et américaines ont constitué des structures dédiées à l'étude du parlement. Peuvent ainsi être cités, le groupe « Spécialiste du pouvoir législatif » de l'IPSA, la section « *Legislative studies* » de l'APSA, le *standing group* « *Parliaments* » de l'ECPR, le « *Parliaments ans Legislatures Specialist Group* » de la PSA britannique ou le *standing group* « *Parlamento, rappresentanza e processi legislativi* » de la SISP italienne. Le GRPP vise à développer un dialogue avec ces différentes structures et d'organiser des réunions communes.

Le groupe est placé sous la responsabilité de deux animateurs :

- Eric Kerrouche, Chargé de recherche CNRS au SPIRIT
e.kerrouche@sciencespobordeaux.fr

 - Olivier Rozenberg, Chargé de recherche FNSP au CEVIPOF
olivier.rozenberg@sciences-po.fr
- tel : 01 45 49 77 30